

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIEREXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).



**Tourisme : tarif des
activités nordiques de
l'ENJ 2025/2026**

M. Ludovic MIROUDOT, Vice-Président en charge du nordique indique que le conseil communautaire doit délibérer pour valider les grilles tarifaires activités nordiques pour la saison à venir.

Concernant les redevances réciprocityaires à l'échelle du Massif du Jura, c'est l'Espace Nordique Jurassien qui en définit la politique tarifaire après avoir concerté les trois collèges départementaux (Doubs Jura et Ain) et validé les tarifs par son Conseil d'Administration (voir grilles en p j).

Pour la prochaine saison, l'ENJ change sa politique tarifaire comme suivant :

- Mise en place d'un principe de « creuser l'écart » des prix des Pass saison Montagnes du Jura pour inciter les pratiquants à acheter leur Pass en promotion ;
- Période Promo Flash : période d'une semaine (du 08/10/2025 au 15/10/2025 inclus) pour la vente des Pass à 110€ (Adulte) & 45€ (Jeune)
- Puis période Promo « plus classique » : (du 16/10/2025 au 16/11/2025 inclus) pour la vente des Pass à 130€ (Adulte) & 50€ (Jeune)
- Le Plein tarif s'appliquera à partir du 17/11/2025) à 170€ (Adulte) & 70€ (Jeune)
- Sur les tarifs séance, le Conseil d'Administration souhaite inciter les sites nordiques à augmenter progressivement le prix des Pass Séance.
- Cette année le prix plancher minimum conseiller des Pass Séance Nordique est 8€50, la CCLMHD propose déjà un tarif séance à 9€.

S'agissant des tarifs secteur, à la séance, et des secours sur piste, ils sont définis par la Communauté de Communes. Cette année, il est proposé de maintenir les tarifs de la précédente saison.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins deux abstentions) :

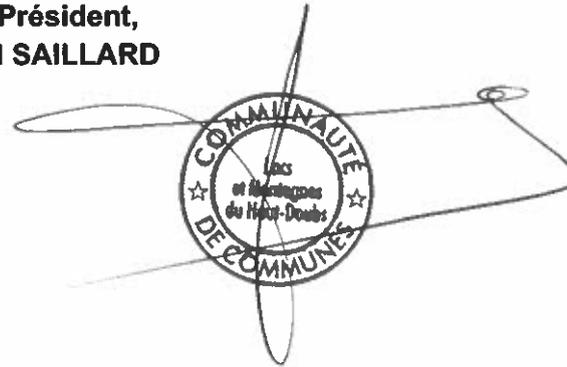
- **Valide les deux grilles tarifaires présentées pour la saison nordique 2025/2026,**
- **Autorise le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD





GRILLE TARIFAIRE PASS NORDIQUES - MAJ 03/06/2025

SAISON HIVER 2025-2026

Grille organisée par types de Pass puis par dates de vente

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le



ID : 025-200069565-20250603-2025_37-DE

PASS SAISON NATIONAL

Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux. Tous les sites nordiques adhérents à Nordic France. Toute la saison.

DATES : du 01/10/2025 au 15/11/2025

| PASS | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|---------------------------------------|--|-----------------------|-------------|-------------|
| NORDIC PASS ADULTE PROMO | Valable sur les sites adhérents à Nordic France et en Suisse Romande | À partir de 16 ans | 205 € | 210 € |
| NORDIC PASS JEUNE PROMO | | De 5 à 15 ans révolus | 75 € | 77 € |
| DATES : à partir du 16/11/2025 | | | | |
| NORDIC PASS ADULTE | Valable sur les sites adhérents à Nordic France et en Suisse Romande | À partir de 16 ans | 240 € | 250 € |
| NORDIC PASS JEUNE | | De 5 à 15 ans révolus | 90 € | 92 € |

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA

Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux. Tous sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande. Toute la saison.

DATES : du 08/10/2025 au 15/10/2025

PROMO FLASH

| PASS | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|--|--|--|-------------|--|
| PASS SAISON MDJ JEUNE PROMO FLASH | Vendu aux jeunes, à l'unité | De 5 à 15 ans révolus | | 45 € |
| PASS SAISON MDJ PROMO FLASH | Vendu aux adultes, à l'unité | À partir de 16 ans | | 110 € |
| PASS SAISON MDJ PROMO FAMILLE | Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits. | Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans | | Application des tarifs en vigueur au moment de la vente. |
| | | Jeunes : de 5 à 15 ans révolus | | |
| Personne en situation de handicap | Demi tarif applicable pour les personnes en situation de handicap / sur présentation d'un justificatif / sur demande auprès de l'Espace Nordique Jurassien | Adultes : à partir de 16 ans Jeunes : de 5 à 15 ans révolus | | 55€ 22,50€ |

DATES : du 16/10/2025 au 16/11/2025

PROMO

| PASS | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|--------------------------------------|--|--|--|--|
| PASS SAISON MDJ JEUNE PROMO | Vendu aux jeunes, à l'unité | De 5 à 15 ans révolus | 45 € | 50 € |
| PASS SAISON MDJ PROMO | Vendu aux adultes, à l'unité | À partir de 16 ans | 106 € | 130 € |
| PASS SAISON MDJ PROMO FAMILLE | Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits. | Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans | Application des tarifs en vigueur au moment de la vente. | Application des tarifs en vigueur au moment de la vente. |
| | | Jeunes : de 5 à 15 ans révolus | | |
| Personne en situation de handicap | Demi tarif applicable pour les personnes en situation de handicap / sur présentation d'un justificatif / sur demande auprès de l'Espace Nordique Jurassien | Adultes : à partir de 16 ans Jeunes : de 5 à 15 ans révolus | 53€ 22,50€ | 65€ 25€ |

DATES : à partir du samedi 17/11/2025

PLEIN TARIF

| PASS | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|--|--|--|--|--|
| PASS SAISON MDJ JEUNE PLEIN TARIF | Vendu aux jeunes, à l'unité | De 6 à 15 ans révolus | 50 € | 70 € |
| PASS SAISON MDJ PLEIN TARIF | Vendu aux adultes, à l'unité | À partir de 16 ans | 136 € | 170 € |
| PASS SAISON MDJ PROMO FAMILLE | Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits. | Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans | Application des tarifs en vigueur au moment de la vente. | Application des tarifs en vigueur au moment de la vente. |
| | | Jeunes : de 6 à 15 ans révolus | | |
| Personne en situation de handicap | Tarif applicable pour les personnes en situation de handicap / sur présentation d'un justificatif / sur demande auprès de l'Espace Nordique Jurassien | Adultes : à partir de 16 ans Jeunes : de 6 à 15 ans révolus | 68€ 25€ | 85€ 35€ |

PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA

Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux. Tous sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande.

7 jours consécutifs à partir de la date d'achat.

DATES : TOUTE LA SAISON

| PASS | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|-------------------------------------|--|--|---|---|
| PASS HEBDO MDJ ADULTE | Vendu aux adultes, à l'unité | À partir de 16 ans | 50 € | 50 € |
| PASS HEBDO MDJ JEUNE | Vendu aux jeunes, à l'unité | De 6 à 15 ans révolus | 33 € | 33 € |
| PASS HEBDO MDJ PROMO FAMILLE | Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits. | Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans | Variable en fonction de la composition de la famille. | Variable en fonction de la composition de la famille. |
| | | Jeunes : de 6 à 15 ans révolus | | |
| Personne en situation de handicap | Tarif applicable pour les personnes en situation de handicap / sur présentation d'un justificatif / sur demande auprès de l'Espace Nordique Jurassien | Adultes : à partir de 16 ans Jeunes : de 6 à 15 ans révolus | 33€ 0€ | 33 € |

PASS BALADE MONTAGNES DU JURA

Itinéraires piétons/raquette. Tous sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande

DATES : TOUTE LA SAISON

| PASS | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|--------------------------------------|------------------------------|--------------------|-------------|-------------|
| PASS SAISON MDJ BALADE ADULTE | Vendu aux adultes, à l'unité | À partir de 16 ans | 47 € | 50 € |
| PASS SAISON MDJ BALADE JEUNE | Vendu aux jeunes, à l'unité | 6-15 ans révolus | 22 € | 24 € |
| PASS HEBDO MDJ BALADE ADULTE | Vendu aux adultes, à l'unité | À partir de 16 ans | 24 € | 24 € |
| PASS HEBDO MDJ BALADE JEUNE | Vendu aux jeunes à l'unité | 6-15 ans révolus | 12 € | 12 € |



GRILLE TARIFAIRE PASS NORDIQUES - MAJ 3/06/2025
SAISON HIVER 2025-2026 / Grille organisée par types de Pass

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le



ID : 025-200069565-20250603-2025_37-DE

DATES : toute la saison 2025/2026

| Pass Saison Secteur | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|----------------------------------|--|-------------|----------------|----------------|
| Nordic Pass adulte CCLMHD | Vendu aux adultes et valable sur tous les sites nordiques de la Communauté de Communes Lac et Montagnes du Haut-Doubs. | 16 ans et + | 80,00 € | 80,00 € |

PASS SEANCES

Accès aux pistes de ski de fond, piétonnes et raquettes des secteurs : Les Fourgs - Mont de l'Herba / Métabief - Mont d'Or / Chez Liadet / Pré Poncet / Chapelle-des-Bois et salles hors sac de la Coupe aux Fourgs, de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux, du Pré Poncet à Châtelblanc et de Chapelle des Bois

DATES : toute la saison 2025/2026

| PASS 3 et 2 JOURS | CONDITIONS | ÂGES | Tarifs 24-25 | TARIF 25-26 |
|----------------------|---|-----------------------|--------------|----------------|
| PASS 3 JOURS ADULTES | Vendu aux adultes, à l'unité pour 3 journées consécutives | 16 ans et + | 25,00 € | 25,00 € |
| PASS 3 JOURS ENFANT | Vendu aux jeunes, à l'unité pour 3 journées consécutives | De 5 à 15 ans révolus | 12,00 € | 12,00 € |
| PASS 2 JOURS ADULTES | Vendu aux adultes, à l'unité pour 2 journées consécutives | 16 ans et + | 17,00 € | 17,00 € |
| PASS 2 JOURS ENFANTS | Vendu aux jeunes, à l'unité pour 2 journées consécutives | De 5 à 15 ans révolus | 8,50 € | 8,50 € |

| PASS SEANCES SKI NORDIQUE | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|---------------------------|---|--|-------------|----------------|
| SEANCE PLEIN TARIF | Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance (<i>hors étudiants / lycéens / carte avantage jeune</i>) | 16 ans et + | 9,00 € | 9,00 € |
| SEANCE TARIF REDUIT | Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : <i>étudiants / lycéens / carte avantage jeune / manque de neige / tribu (à partir de 4 pers.) / pers. en situation de handicap et son accompagnateur / pers. de + de 75 ans / ski joëring</i> | 16 ans et + sous conditions (voir ci-contre) | 6,50 € | 6,50 € |
| SEANCE MINI PRIX | Vendu aux jeunes et adultes, à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : accès stades (la Seigne + Tremplin de Chau Neuve) / manque de neige / cours ADULTE avec moniteur | De 5 à 15 ans révolus et 16 ans et + dans certains cas (voir ci-contre) | 4,50 € | 4,50 € |
| PASS FAMILLE | Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits. | Cas 1 : 1 Adulte et 2 Enfants = gratuit dès le 3ème enfant | 18,00 € | 18,00 € |
| | | Cas 2 : 2 Adultes et 1 Enfant = gratuit dès le 2ème enfant | 22,50 € | 22,50 € |
| PASS GROUPE | Vendu aux jeunes à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : <i>GROUPE de plus de 10 enfants / scolaires hors Département du Doubs / cours ENFANT avec moniteur</i> | De 5 à 15 ans révolus | 2,50 € | 2,50 € |

Séance offerte aux groupes scolaires du Département du Doubs

| PASS BALADES | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|---------------------|---|-----------------------|-------------|---------------|
| SEANCE PLEIN TARIF | Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance, pour les activités suivantes : <i>Piétons / Raquettes / Fatbikes / Trotinettes électriques / chien de traîneau</i> | 16 ans et + | 3,50 € | 3,50 € |
| SEANCE TARIF REDUIT | Vendu aux GROUPEs adultes à partir de 10 pers. et aux jeunes, à l'unité pour 1 séance, pour les activités suivantes : <i>Piétons / Raquettes / Fatbikes / Trotinettes électriques</i> | De 5 à 15 ans révolus | 2,00 € | 2,00 € |

SALLES HORS SACS

Sites nordiques de la Coupe aux Fourgs, de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux, du Pré Poncet à Châtelblanc et de Chapelle des Bois

DATES : toute la saison 2025/2026

| SALLES HORS SACS | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|------------------|--|-----------------------|-------------|---------------|
| ACCES ADULTE | Vendu aux adultes sans pass ski ou balade, à l'unité pour la journée | 16 ans et + | 1,50 € | 1,50 € |
| ACCES JEUNE | Vendu aux jeunes, sans pass ski ou balade à l'unité pour la journée | De 5 à 15 ans révolus | 1,00 € | 1,00 € |

SECOURS SUR PISTES

Sur pistes de ski de fond, piétonnes et raquettes des secteurs : Les Fourgs - Mont de l'Herba / La Fuvelle / Métabief - Mont d'Or / Chez Liadet / Pré Poncet / Combes Derniers / Chapelle des Bois

DATES : toute la saison 2025/2026

| SECOURS SUR PISTES | CONDITIONS | ÂGES | TARIF 24-25 | TARIF 25-26 |
|--------------------|---|-------------------|-------------|--------------|
| CAS 1 | Intervention sans rapatriement sur pistes balisées | toutes catégories | 60 € | 60 € |
| CAS 2 | Intervention avec rapatriement sur pistes balisées | toutes catégories | 200 € | 200 € |
| CAS 3 | Intervention avec rapatriement hors pistes | toutes catégories | 300 € | 300 € |

LES FRAIS DE PORT

DATES : toute la saison 2025/2026

| | | |
|--|-----|------------|
| Tarif appliqué pour l'envoi d'un ou plusieurs pass lors de commandes | 2 € | 2 € |
|--|-----|------------|

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 39
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 10
Représentés : 01
Démissions : //

Résultat du vote :

Pour : 39
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstentions : 00

MSP de Oye et Pallet :
Attribution du marché
« agencement » lot 4

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 025-200069565-20250603-2025_38-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

M. Jean - Yves BOUVERET, Vice-Président en charge du dossier rappelle :

- Que dans le cadre du projet de construction de la MSP à Oye-et-Pallet, comprenant 11 lots, un premier avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 décembre 2024 pour une réception des offres au plus tard le 13 janvier 2025, à 12h00.
- Qu'aux termes de cette première consultation, le Conseil Communautaire a validé, par délibération du 11 février 2025, visée en préfecture le 17 février 2025 :
 1. le choix des attributaires fait par la Commission MAPA du 31 janvier 2025 (et du 4 février 2025 pour le lot n°3),
 2. la décision de cette même Commission de relancer une nouvelle consultation pour le lot n°4 uniquement, seul lot déclaré infructueux pour motif d'irrégularité de la seule offre reçue (entreprise SOUVET) compte tenu : (i) des carences importantes relevées dans le mémoire technique, (ii) d'un prix pratiqué jugé en inadéquation avec les prestations techniques proposées, et (iii) d'un manque de concurrence réelle n'ayant pas permis à la maîtrise d'œuvre de réaliser une analyse réelle et complète de l'offre.

- Que l'offre de la société SOUVET présentait ainsi un prix régularisation, de 170 696,73 € H.T., contre une estimation estimation PRO/DCE de 143 774,70 € H.T.
- Qu'un nouvel avis d'appel public à la concurrence suivant procédure adaptée a été publié, pour ce seul lot, le 27 février 2025 avec réception des offres au plus tard le 27 mars 2025, à 12h00.

A l'issue de cette nouvelle consultation :

- **Trois (3) entreprises** ont répondu à la mise en concurrence, dans les délais :
 - **FAUCHE PAYS DE LOIRE**
 - **SAS PERRIN**
 - **SOUVET VMB (DELTA)**

Comme pour les autres lots, l'analyse des offres a été confiée à une partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire du Concours de MOE, notamment :

- ✓ **ARCHITECTE** : le cabinet ARCHIDIUM - Espace IO - 19 rue de la République, 25000 Besançon ;
- ✓ **ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION** : Cabinet BAT ECO, 26, route de Besançon, 25620 Tarcenay – Foucherans ;

Sur la base des résultats d'analyse portés par la maîtrise d'œuvre, les membres de la commission MAPA ont ainsi :

1. validé l'élimination de l'offre de FAUCHE PAYS DE LOIRE, jugée inappropriée en vertu de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique, l'entreprise ayant répondu au mauvais marché public ;
2. retenue l'offre de base de l'entreprise SOUVET (169 903,44 € H.T.) et sa variante 2 - plan de travail en corian (représentant une moins-value de 3 525,00 € H.T.), pour un montant total de **166 378,44 € H.T.** (contre une estimation à 143 774,72 € H.T.).

En outre, il est ici précisé :

- qu'après avoir été préalablement consultés par les élus pour les choix du matériau des plans de travail, entre l'inox (offre de base), le chêne (variante 1) et le corian (variante 2), les professionnels de santé ont opté pour le « corian », tant pour ses qualités esthétiques et sa durabilité dans le temps, que pour ses avantages en matière de propreté et d'hygiène (matériau non poreux) ;
- Que les variantes 1 (chêne) et 2 (corian) ont été exprimées en moins-values par rapport au marché de base, chiffrées respectivement par l'entreprise SOUVET à -11 683,00 € H.T. et -3 525,00 € H.T.
- Que les prix proposés par l'entreprise SAS PERRIN, pour chaque poste, tant pour l'offre de base que pour les variantes, demeuraient moins compétitifs que ceux proposés par l'entreprise SOUVET à prestations techniques quasi-équivalentes.

Enfin, avec l'attribution du lot n°4 (Agencement) le montant global du marché, pour l'ensemble des lots, est porté à **1 765 984,81 € H.T.** (contre une estimation PRO/DCE à 1 685 101,93 € H.T., soit un excédent de 80 882,88 € H.T.)

Le montant de chaque lot est rappelé dans le tableau ci-après :

| N° de Lot | Intitulé et N° de lot | Entreprise attributaire | Montant HT | Montant TTC (TVA 20%) |
|-----------|--|------------------------------|---|---|
| 1 | Voies et Réseaux Divers (VRD) | BOUCARD TP | 139 627,65 | 167 553,18 € |
| 2 | Maçonnerie | CONSTRUCTIONS TEDOLDI | 336 488,91 € | 403 786,69 € |
| 3 | Ossature bois – Couverture – Menuiseries Extérieures : Compétence charpentier, scieur, lamelliste et CLT - groupement formé par le charpentier | SARL CHARPENTE PONTARLIER | 756 340,60 € (base) + 1 554,19 € (variante 1) = 757 894,79 € | 907 608,72 € (base) + 1 865,03 € (variante 1) = 909 473,75 € |
| 4 | Agencement | SOUVET | 169 903,44 € (base) - 3 525,00 € (variante 2) = 166 378,44 € | 203 884,13 € (base) - 4 230,00 € (variante 2) = 199 654,13 € |
| 5 | Serrurerie | BONNEVAUX | 4 550,00 € | 5 460,00 € |
| 6 | Sols souples et Faïence | BFC REVETEMENT | 31 654,62 € | 37 985,54 € |
| 7 | Chauffage Ecs Ventilation Sanitaire | SCS | 153 144,80 € | 183 773,76 € |
| 8 | Eclairage et Electricité | ELECTRICITE GUYON-VILLEMAGNE | 77 000,00 € | 92 400,00 € |
| 9 | Ascenseur | ORONA | 20 100,00 € | 24 120,00 € |
| 10 | Solaire Photovoltaïque | SCS | 15 690,00 € | 18 828,00 € |
| 11 | Fondations spéciales | ROC AMENAGEMENT SAS | 63 455,60 € | 76 146,72 € |
| | | TOTAL | 1 765 984,81 € | 2 119 181,77 € |

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le choix de l'attributaire fait par la Commission MAPA, à savoir pour le lot 4 l'entreprise SOUVET pour un montant HT de 166 378,44€.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIEREXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

| Nombre de membres |
|------------------------------|
| En exercice : 49 |
| Quorum : 25 |
| Présents : 34 |
| Votants : 39 |
| Ayant donné procuration : 05 |
| Absents/excusés : 10 |
| Représentés : 01 |
| Démissions : // |
| Résultat du vote : |
| Pour : 35 |
| Contre : 00 |
| Blancs et nuls : 00 |
| Abstentions : 04 |

**Ressources –
Humaines : création d'un
poste de technicien
territorial (tous grades) à
temps complet à raison
de 35/35^{ème}**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. D. POIX DAUDE Vice - Président en charges des ressources humaines indique qu'à la suite du départ de l'agent recruté en février 2025 au poste de responsable eau potable, il y a eu lieu de procéder à la diffusion d'une nouvelle offre pour assurer, le cas échéant, le suivi de la prise de compétence eau potable. Afin de faciliter les démarches de recrutement, et sans connaissance du profil de l'agent qui sera sélectionné, il y a lieu de créer un poste en visant tous les grades du cadre d'emploi de technicien territorial, à temps complet à compter du 01/07/2025.

Le CST a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins quatre abstentions) :

- Valide la création d'un poste de technicien territorial (tous grades) à temps complet à raison de 35/35^{ème} à compter du 01/07/2025,
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2025,
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 13/06/2025

17-ES-AT

ID : 025-200069565-20250603-2025_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAÏROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

| Nombre de membres |
|------------------------------|
| En exercice : 49 |
| Quorum : 25 |
| Présents : 34 |
| Votants : 39 |
| Ayant donné procuration : 05 |
| Absents/excusés : 10 |
| Représentés : 01 |
| Démissions : // |
| Résultat du vote : |
| Pour : 39 |
| Contre : 00 |
| Blancs et nuls : 00 |
| Abstentions : 00 |

Ressources - Humaines :
création d'un poste de
rédacteur territorial à
temps complet à raison
de 35/35^{ème}

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. D. POIX DAUDE Vice-Président en charges des ressources humaines indique qu'à la suite du départ de l'agent en contrat comme attaché territorial, chargé du suivi de la compétence mobilité et des affaires économiques à la fin du mois d'avril 2025, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

A ce jour plusieurs candidats ont fait état de leur intérêt pour ce poste mais ils ont des statuts et grades différents. Afin de n'écartier aucune possibilité il est proposé au conseil communautaire de maintenir le poste d'Attaché et d'ouvrir un poste de Rédacteur territorial à temps complet à compter du 15/06/2025.

Le CST a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35/35^{ème} à compter du 15/06/2025,
- Valide le maintien du poste d'Attaché
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 15/06/2025,
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

| Nombre de membres |
|------------------------------|
| En exercice : 49 |
| Quorum : 25 |
| Présents : 34 |
| Votants : 39 |
| Ayant donné procuration : 05 |
| Absents/excusés : 10 |
| Représentés : 01 |
| Démissions : // |
| Résultat du vote : |
| Pour : 39 |
| Contre : 00 |
| Blancs et nuls : 00 |
| Abstentions : 00 |

**Déchets : avenant n°2 au
marché de collecte en
régie de matériel**

M. C. GINDRE, Vice-Président en charge des déchets rappelle la modification du mode de ramassage des déchets recyclables, décidée sur le secteur des communes de Foncine-le-Bas et Foncine-le-Haut contraint l'entreprise AU BON VIEUX TEMPS à adapter les moyens jusqu'alors mis en œuvre pour assurer ces collectes.

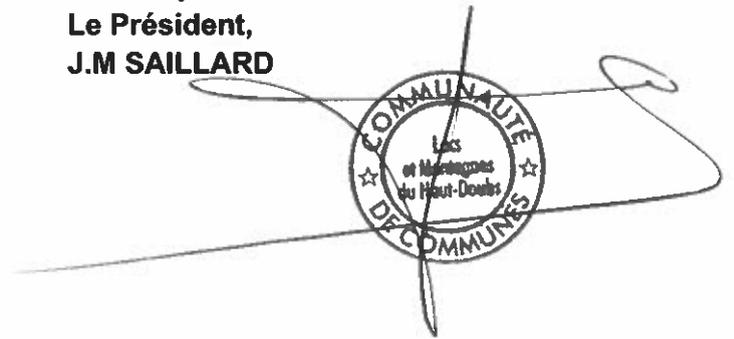
En effet, depuis le 1^{er} juillet 2025, les communes ont mis en place un système de collecte par apport volontaire à la place de la traditionnelle collecte en bacs individuels pour les déchets recyclables. Par conséquent, l'entreprise AU BON VIEUX TEMPS doit désormais assurer le nettoyage aux alentours des colonnes ainsi que le badgeage des colonnes lors des vidages. Ce changement crée un temps de collecte supplémentaire qui justifie l'augmentation du tarif.

Cette augmentation de tarif fait suite au premier avenant concernant l'augmentation de tarif des ordures ménagères, applicable au 1^{er} avril, et constitue une augmentation totale du marché de plus 5% (7.37%). De fait, l'avis de la CAO a été demandée, et cette dernière a donné un avis favorable. Il est rappelé au conseil communautaire que cette prestation est facturée par l'entreprise AU BON VIEUX TEMPS à la CCLMHD, qui refacture ensuite au SICTOM Jura Est la prestation de collecte plus les coûts d'utilisation du camion.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **confirme l'avis de la CAO,**
- **autorise le Président à signer l'avenant n°2 du marché de collecte en régie de matériel.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.**Absents** : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).**Procurations** : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 34
 Votants : 39
 Ayant donné procuration : 05
 Absents/excusés : 10
 Représentés : 01
 Démissions : //

Résultat du vote :
 Pour : 39
 Contre : 00
 Blancs et nuls : 00
 Abstentions : 00

Marché de téléphonie

Le Président SAILLARD rappelle :

- que la gestion du réseau internet et de la téléphonie fixe, dont sont équipés certains sites de la Communauté de communes, est confiée depuis 2021 à la société FRANCHE COMTE NET, dit « FCNET », par suite d'une consultation en gré à gré.

Les sites sont répartis par catégorie, savoir :

- Le siège
 - Les sites distants (Déchèterie de la Fuelle, BO de Malbuisson, STEP des Longevilles et STEP Gellin)
 - Les sites nordiques (La Coupe, La Seigne, Le Liadet, Le Pré-Poncet, Chapelle des Bois)
 - Les 16 écoles (Chapelle des Bois, Chaux-Neuve, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Jougne, Labergement-Sainte-Marie, Les Fourgs, Les Longevilles-Mont-d'Or, Malbuisson, Métabief, Montperreux, Mouthe, Oye et Pallet, Remoray-Boujeons, Rochejean, Saint-Antoine).
- que les besoins de la Communauté de Communes en matière des télécommunications ont évolué progressivement avec le temps de sorte que le coût cumulé des différentes prestations commandées à partir de 2021, jusqu'à aujourd'hui, dépasse le seuil des 40 000,00 € H.T. ;

- qu'au-delà de ce montant, le pouvoir adjudicateur ne peut pas procéder à une consultation de publicité et de mise en concurrence propre à la procédure de gré à gré, et doit, par conséquent, relancer une consultation appropriée à la valeur estimée de ses nouveaux besoins ;
- Qu'en ce sens :
 - une nouvelle consultation passée sous forme d'accord-cadre à bons de commande suivant procédure adaptée a été publiée sur le profil d'acheteur le 14 février 2025 avec réception des offres au plus tard le 14 mars 2025, à 12h00 ;
 - Qu'en parallèle, une convention bipartite entre la Communauté de Communes et la société FCNET a été régularisée en date des 8 et 16 janvier 2025, qui fixe, en prévision de la nouvelle consultation évoquée ci-dessus, les modalités de fin de contrat du marché de gré en gré.

Qu'à l'issue de cette nouvelle consultation, **5 entreprises** ont répondu dans les délais, à savoir :

- A2GB
- SFR BUSINESS
- LINKT
- FRANCHE-COMTE NET (FCNET)
- TOUCAN ERGONOMIE

Les offres d'A2GB et de TOUCAN ERGONOMIE ont été toutes deux éliminées pour motif d'irrégularité en vertu de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique. Les deux offres ne respectaient pas les exigences formulées dans les documents de consultation en ce sens qu'elles étaient incomplètes.

Les trois offres restantes ont fait l'objet d'une analyse complète sur la base des critères d'attribution (Prix : 40 % et Techniques : 60 %) et ont obtenu les notes suivantes :

| Entreprises | Prix (40 %) | Critère technique (60 %) | | | | | Note /100 |
|--|----------------|--|--|---|--|---|--------------|
| | | Sous-critère 1 | Sous-critère 2 | Sous-critère 3 | Sous-critère 4 | Sous-critère 5 | |
| | | /5 Les modalités de garanties | /10 La conformité du matériel avec les attentes définies | /20 La qualité du support et les modalités du SAV | /20 Les délais de livraison et d'intervention | /5 La proposition de matériels recyclés | |
| SRF BUSINESS | 39,13 | 5 | 5 | 14 | 20 | 2,5 | 85,63 |
| LINKT | 24,89 | 3,5 | 10 | 10 | 20 | 5 | 73,39 |
| FRANCHE- COMTE NET SARL | 40 | 5 | 10 | 20 | 20 | 5 | 100 |

Etant ici précisé que la notation du critère PRIX s'est fait sur la base des prix unitaires appliqués par catégorie de site, la quantité des sites par catégorie n'a pas été prise en compte dans le calcul.

Ainsi les candidats proposaient pour l'ensemble des 4 catégories de site, pour 4 ans, les prix UNITAIRES suivants (frais de mise en service et abonnements) :

- SFR BUSINESS : 35 074,00 € H.T.
- LINKT : 55 138,00 € H.T.
- FCNET : 34 314,80 € H.T.

La société FCNET a présenté l'offre la plus compétitive sur le plan financier avec un dossier technique répondant davantage aux besoins de la CCLMHD, notamment parce que :

- Elle dispose de Data Centers localisés au niveau local (Besançon) ;
- Elle propose la reprise si besoin du matériel existant destiné à être revalorisé ;
- Le SAV et la qualité du support apparaissent comme étant plus performant que la concurrence (avec une garantie de rétablissement sous 8H, du lundi au vendredi, des astreintes les week-ends et jours fériés ou encore une assistance sur site).

Son offre financière pour l'ensemble des sites est composée :

- Des frais de mise en service, à concurrence de 26 009,00 € H.T.
- Des frais d'abonnement, à concurrence de à 125 506,56 € H.T.

Soit un total pour 4 ans de **151 515,56 € H.T.**

Dans la mesure où FCNET est le prestataire actuel de la CCLMHD, les frais de mise en service ne seront pas facturés. Par conséquent, le montant du marché, diminué des frais de mise en service, s'élève à 125 506,56 € H.T. pour 4 ans, soit 31 376,64 € H.T. par an.

Il est ici précisé que ce montant annuel est inférieur à la dernière année de facturation de FCNET pour l'année 2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***valide le choix de l'attributaire fait par les services internes de la CCLMHD, à savoir la société FC NET,***
- ***autorise le Président à signer les documents y référent.***

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIEREXTRAIT DU RE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

**Marché de curage des
réseaux d'assainissement
2025 -2029 : Abandon de la
procédure**

| Nombre de membres |
|------------------------------|
| En exercice : 49 |
| Quorum : 25 |
| Présents : 34 |
| Votants : 39 |
| Ayant donné procuration : 05 |
| Absents/excusés : 10 |
| Représentés : 01 |
| Démissions : // |
| Résultat du vote : |
| Pour : 39 |
| Contre : 00 |
| Blancs et nuls : 00 |
| Abstentions : 00 |

Le Président rappelle que le curage des réseaux d'assainissement de la Communauté de communes, pour la période 2025-2029, à fait l'objet d'un appel à concurrence passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande suivant procédure avec négociation (procédure formalisée) trouvant son fondement à l'article R.2124-3 (5°) du Code de la commande publique.

L'avis de marché a été publié le 21 mars 2025 pour une réception des offres au plus tard le 17 avril 2025, à 12h00.

Que par suite d'une interprétation erronée de l'article R.2161-18 du Code de la commande publique, un examen concomitant des candidatures et des offres a été effectué à tort par les services de la communauté de communes, soit en une seule phase, alors que l'article R.2161-22 du même code implique que la procédure avec négociation se déroule en deux phases distinctes avec une date de remise des offres postérieures à celle de remise des candidatures.

Qu'en conséquence, après avoir relevé cette irrégularité de procédure via l'exercice de son contrôle de légalité, Monsieur le préfet du Doubs enjoint la collectivité, par courrier du 3 juin 2025, à procéder sans délai à une déclaration sans suite de la procédure pour motif juridique avant de lancer une nouvelle consultation.

Cette déclaration sans suite pour motif juridique intervient en application de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique. Aussi, conformément à l'article R.2185-2 du même code, les opérateurs économiques ayant participé à la procédure seront informés dans les plus brefs délais de l'abandon de la procédure et du lancement d'une nouvelle consultation.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la décision d'annulation de la procédure.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIEREXTRAIT DU RE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le trois juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaétan (La Planée), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence, Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. BELOT Roger ayant donné procuration à M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. MEYER Benjamin ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

| Nombre de membres |
|------------------------------|
| En exercice : 49 |
| Quorum : 25 |
| Présents : 34 |
| Votants : 39 |
| Ayant donné procuration : 05 |
| Absents/excusés : 10 |
| Représentés : 01 |
| Démissions : // |
| Résultat du vote : |
| Pour : 38 |
| Contre : 00 |
| Blancs et nuls : 00 |
| Abstentions : 01 |

Tourisme : bilan activités nordiques

M. Ludovic MIROUDOT, Vice-Président en charge du nordique rappelle que depuis quelques années les activités nordiques gérées par la communauté de communes subissent de plein fouet les conséquences du dérèglement climatique.

Cette situation impose en réaction une logique de résilience, avec deux axes de travail : la rationalisation de l'existant, et la diversification vers des activités indépendantes du facteur neige. S'agissant de ce dernier point, la collectivité s'est engagée dans un programme de modernisation de son offre, notamment en matière de VTT, qui continuera à prendre forme cet été avec la mise en service de la pumprack de Métabief, du tour du lac VTT, et de la pumprail de Chapelle des Bois.

Concernant le volet rationalisation, des décisions difficiles de fermetures de pistes, et de sites ont été prises lors du conseil communautaire du 9 juillet 2024, qui faisait suite à une saison 2023/2024 particulièrement marquante en termes de manque de neige. L'exercice 2024/2025 était donc le premier à éprouver la nouvelle organisation.

Il laisse la parole à M. S. DONZELOT pour présenter les premiers chiffres qui ont été projetés lors de la réunion de la commission nordique randonnée organisée le 28/05 (voir PJ).

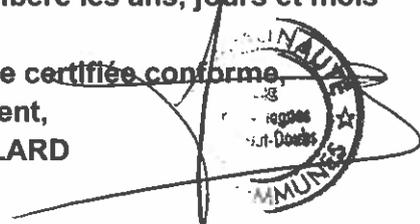
Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins une abstention) valide ce bilan.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



SERVICE TOURISME

BILAN DE LA SAISON HIVERNALE 2024/2025

PRÉSENTATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/06/2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS &
MONTAGNES
DU HAUT-DOUBS

UN CONTEXTE PARTICULIER...

Une saison 2023/2024 particulièrement mauvaise

Des décisions fortes et douloureuses prises en juillet 2024

Le premier exercice de fonctionnement dans la « nouvelle configuration »

...UNE MÉTÉO DE TOUS LES EXTRÊMES...

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 025-200069565-20250603-2025_44-DE

Berser
Levrault



Des chutes de neige exceptionnelles mi décembre après un automne doux et sec jusqu'à mi novembre



Des vacances de Noël idylliques avec des conditions d'enneigement exceptionnelles



Un redoux tout aussi exceptionnel début 2025 qui a fait fondre rapidement la neige en dessous de 1000m d'altitude

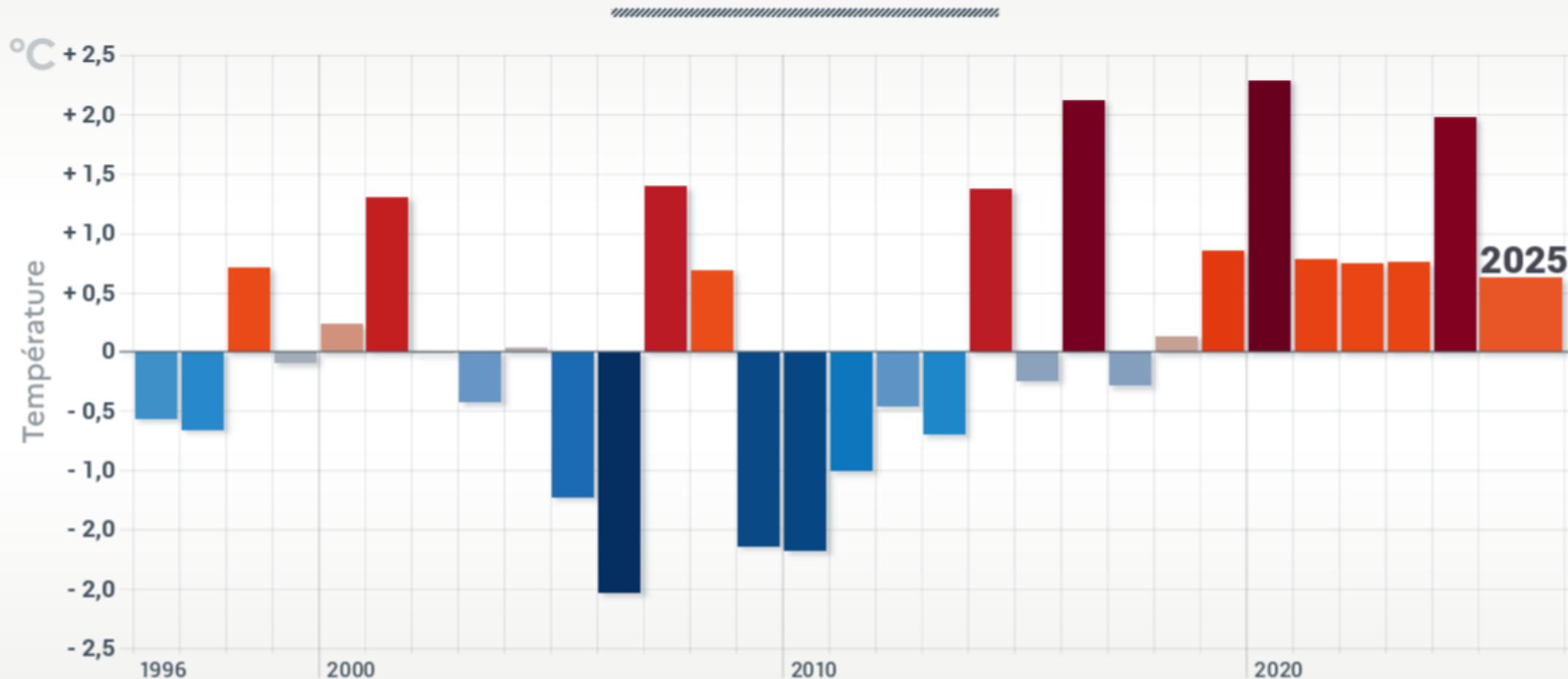


Peu de précipitations ensuite, et une neige qui va fondre petit à petit au gré de l'évolution des températures globalement douces jusqu'à la fin de saison



ANOMALIE* DE TEMPÉRATURE EN HIVER EN FRANCE

une série d'hivers anormalement chauds depuis 2019

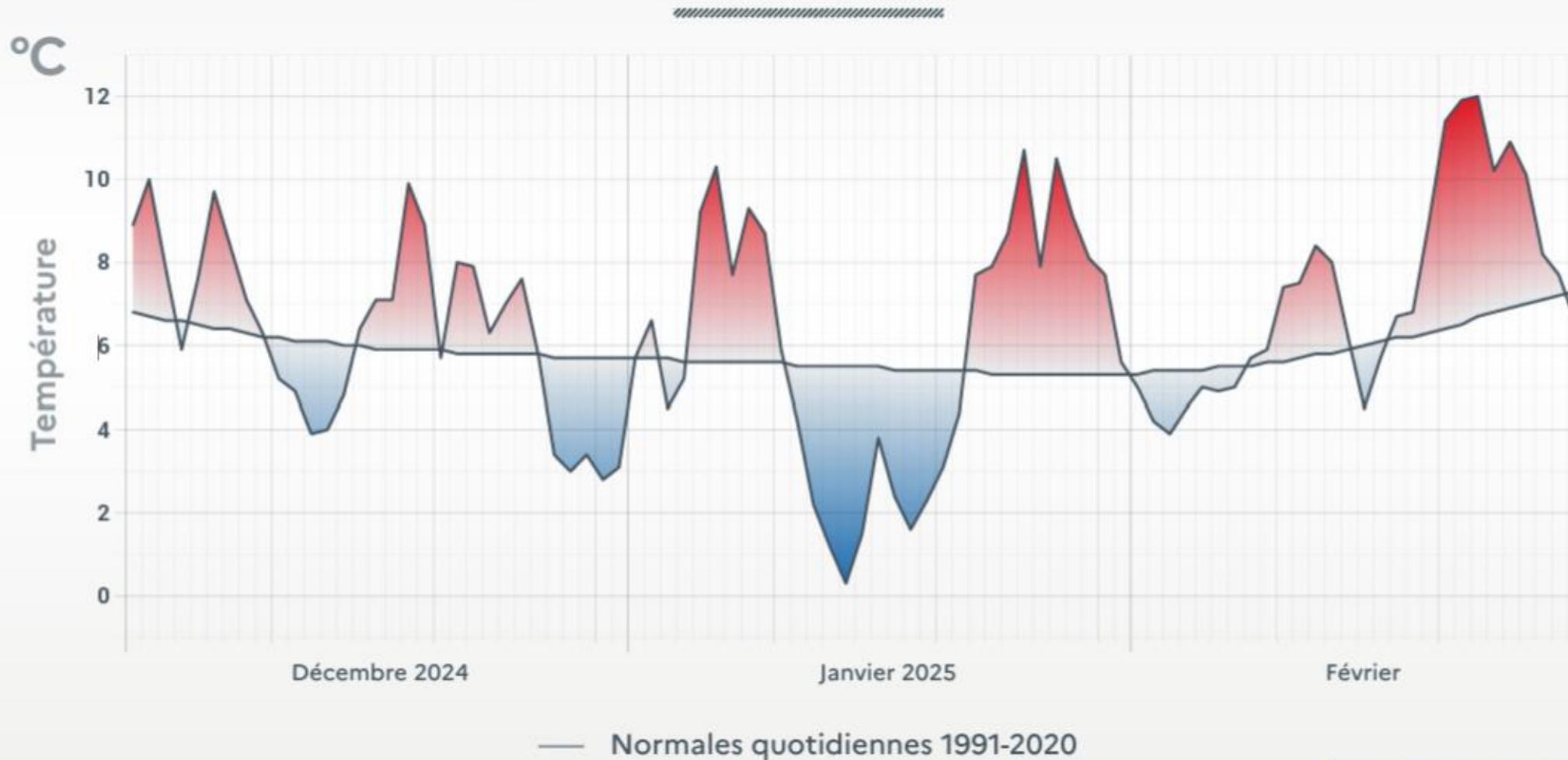


* par rapport à la normale 1991-2020



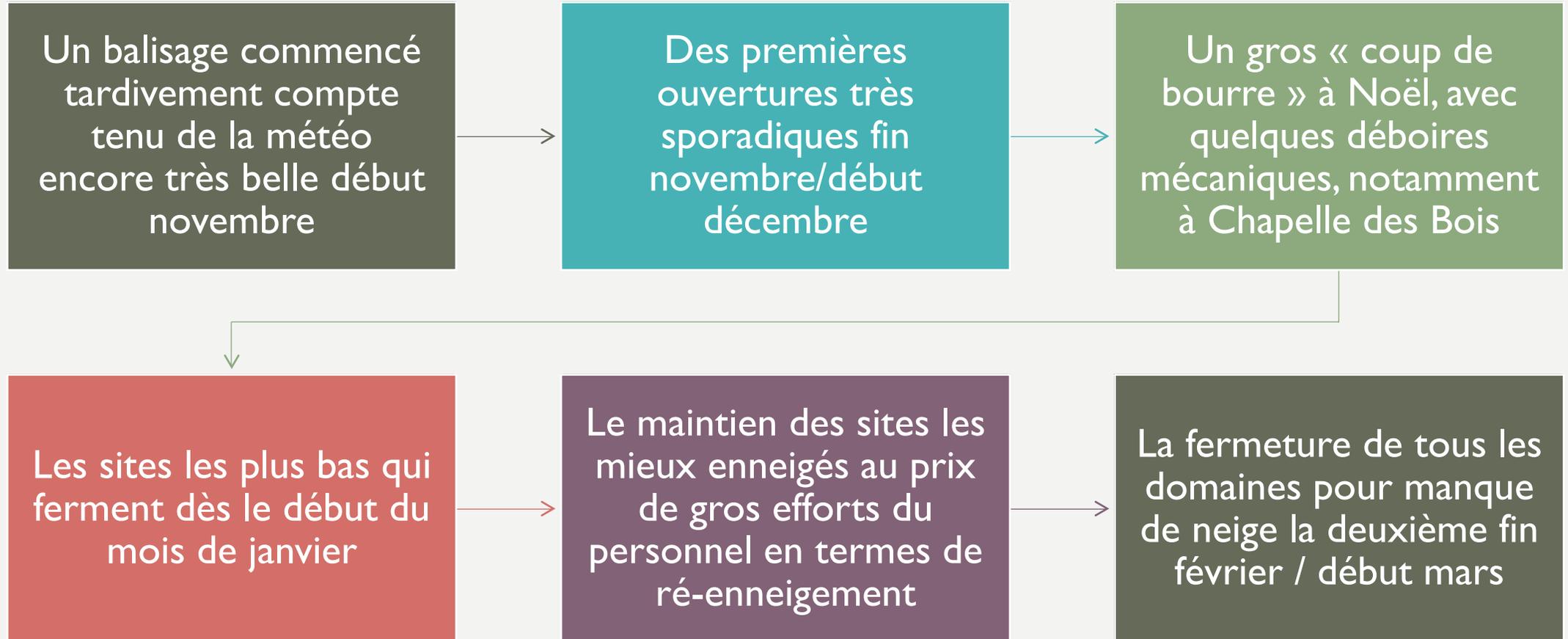
ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES* EN FRANCE HIVER 2025

Doux malgré une séquence hivernale en janvier



* indicateur thermique 30 stations, moyenne des températures de 30 postes, de jour comme de nuit

...À LAQUELLE ON DOIT S'ADAPTER SUR LES SITES DANS UNE LOGIQUE DE RÉSILIENCE!



QUELQUES CHIFFRES ET COMMENTAIRES



22 jours d'ouverture pour le départ le moins enneigé (la Seigne)



Plus de 90 jours pour les deux sites les plus ouverts cet hiver : le Pré Poncet et les Fourgs



Une amplitude d'ouverture du 7/12/2024 au 9/03/2025



Un taux d'ouverture à 100% très restreint. Ouverture partielle à part à Noël



1469h de damage sur l'ensemble des sites pour plus de 25 000l de gasoil

QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES VENTES?

Les pass saison c'est 122 668€, soit 36,3% du CA

- -20% sur les ventes par rapport à 2023/2024
- Ce pourcentage reste stable... mais pas en valeur absolue!
- Le forfait CCLMHD représente 13,7% des ventes de forfaits saison en CA
- La vente dématérialisée c'est 11,6% des ventes
- Quid de l'influence des décisions prises en 2024?

Les forfaits pluri journaliers représentent 20% du CA soit 67 809€

- C'est en nette diminution sachant qu'on était à un 1/3 il y a encore quelques années
- Des conditions très moyennes aux vacances d'hiver qui n'ont pas boosté les ventes.
- Un désamour de la destination Jura pour les « vrais » touristes skieurs?

Les forfaits à la journée c'est 43,5% du CA soit 146 952€

- Ça témoigne une nouvelle fois des très bonnes vacances de Noël réalisées grâce à du tourisme de proximité
- C'est sûrement aussi le signe d'un désengagement du forfait à la saison...

337 553,50 de CA global

- Bien loin des 500 000€ qui était la norme précédemment...
- ...Mais beaucoup mieux que les 179 601,50€ de la saison passée!
- Un nouveau chiffre de référence?
- 17 560,50€ sur les pass balade, soit 5,2% du CA

... ET SUR LES DÉPENSES?

Un niveau de charge équivalent à 2023/2024

- 424 383€ en 2023/2024 >>> 420 630€ en 2024/2025
- C'est à remettre en perspective avec le volume de fonctionnement. Par exemple les h de damage : 502h en 23/24 contre 469 en 24/25
- Les premiers effets de la nouvelle organisation? Compliqué à quantifier sachant que chaque saison est différente...
- Attention : quelques charges encore à venir en 2025, mais normalement à la marge

Des postes de dépenses symboliques

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| • Frais de personnel : | 205 068€ |
| • Carburant : | 31 302€ |
| • Entretien du matériel roulant : | 18 680€ (pour 7 machines) |

... ET SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION?

Un résultat contenu à -57 000€
contre -212 000€ l'année passée

- Un niveau « raisonnable » si on le remet en perspective des pertes de ventes, notamment sur les forfaits à la saison
- Remarque : ces chiffres ne tiennent pas compte des cessions de matériel

Des grandes disparités entre les différents sites

- Le Pré Poncet et Chapelle des Bois qui atteignent le petit équilibre (+36 500€ à eux deux)
- Les autres sites qui sont tous déficitaires

LE DÉTAIL

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 025-200069565-20250603-2025_44-DE

| Analytique 2024-2025 | Chapelle des Bois | Pré Poncet | Chez Liadet | Mont d'Or | Herba | Les Fourgs | Général | Total |
|--|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Charges de fonctionnement dont notamment... | 86 858,39 € | 50 279,17 € | 45 254,98 € | 52 472,36 € | 25 384,63 € | 61 104,58 € | 99 276,19 € | 420 630,30 € |
| <i>Personnel</i> | 41 447,74 € | 31 336,31 € | 28 107,79 € | 36 771,58 € | 4 503,87 € | 29 951,89 € | 32 949,15 € | 205 068,33 € |
| <i>Carburant</i> | 8 050,53 € | 4 471,31 € | 5 732,93 € | 5 262,43 € | 2 565,02 € | 5 220,02 € | | 31 302,24 € |
| <i>Entretien matériel roulant</i> | 8 933,16 € | 2 641,48 € | 4 104,85 € | 503,32 € | 518,41 € | 1 225,44 € | 752,99 € | 18 679,65 € |
| Recettes de fonctionnement | 100 969,55 € | 62 804,28 € | 20 624,50 € | 29 779,50 € | 16 316,29 € | 33 878,20 € | 99 643,44 € | 364 015,76 € |
| <i>Produit de la redevance</i> | 99 010,50 € | 60 060,50 € | 20 624,50 € | 29 779,50 € | 10 129,50 € | 32 303,00 € | 88 537,00 € | 340 444,50 € |
| <i>Autres produits</i> | 459,05 € | 2 743,78 € | | | 186,79 € | 775,20 € | 11 106,44 € | 15 271,26 € |
| <i>Remboursements Communes bâtiments (estimations)</i> | 1 500,00 € | | | | 6 000,00 € | 800,00 € | | 8 300,00 € |
| Résultat de fonctionnement (estimation) | 14 111,16 € | 12 525,11 € | -24 630,48 € | -22 692,86 € | -9 068,34 € | -27 226,38 € | 367,25 € | -56 614,54 € |

LE BILAN HUMAIN

20 personnes pour assumer le fonctionnement cet hiver

- Ce chiffre inclut tous les statuts confondus : prestataires, fonctionnaires, contractuels, intérimaires...
- L'effectif est monté jusqu'à 30 personnes ces dernières années
- Des conditions déroutantes pour le personnel (coup de bourre, puis réaffectation...)

Des chefs de secteurs vieillissants

- Le savoir faire, notamment en matière de damage, est détenu par du personnel vieillissant (Claude JACQUIN, Hervé DELGRANDE, Gaby GRESSET...)

Pisteur : une profession en perdition

- Le métier de pisteur attire encore moins qu'avant, compte tenu des conditions nivologiques de plus en plus compliquées
- Des saisons trop courtes, et un travail moins intéressant
- Une perte globale de motivation. Un métier à réinventer

Une nouvelle réorganisation à imaginer?

- Compte tenu de la configuration actuelle des saisons, certains sites pourraient éventuellement fusionner pour mutualiser les forces : Pré Poncet + Chapelle des Bois?
- Créer des conditions plus attractives pour attirer des profils intéressants (été/hiver?)

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Réaliser quelques travaux d'aménagement pour améliorer les fonds de pistes et leurs abords

Investir dans du matériel facilitant les travaux de ré-enneigement et d'entretien avec peu de neige (lame godet, chenille caoutchouc...)

Revoir encore le périmètre des pistes pour concentrer les forces sur les secteurs les plus à même de concentrer la neige

Ne pas attendre qu'elle fonde pour travailler la neige

Faciliter et accompagner l'adaptation dans le management pour le personnel

Anticiper le switch activités neige/hors neige pour éviter de subir les situations. Mettre en valeur les infrastructures hors neige

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 025-200069565-20250603-2025_44-DE



PLACE À LA DISCUSSION!